

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CD122

présenté par
Mme Lejeune, rapporteure**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	1 030 000 000	0
Service public de l'énergie	0	1 030 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	1 030 000 000	1 030 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe parlementaire LFI-NFP souhaitent augmenter les fonds dédiés à l'électrification des véhicules. Cela permettra de porter les fonds dédiés à l'électrification des véhicules à hauteur de 2 milliards d'euros.

Les fonds dédiés à l'électrification des véhicules doivent être dédiés aux ménages les plus modestes. En effet, le prix des voitures électriques ainsi que le reste à charge pour les ménages les plus modestes sont trop élevés : seuls les plus riches ou les entreprises peuvent se payer des voitures électriques. Le prix moyen d'achat d'une voiture électrique neuve est de 35 000€, 26 000€ pour une voiture thermique. Le reste à charge pour l'achat d'une voiture neuve et d'une borne de recharge est compris entre 10 000 et 40 000€. Pour un ménage modeste achetant une citadine standard, ce reste à charge est de plus de 22 000€, d'après I4CE.

Or, à ce stade, ce n'est pas encore le cas. Une étude du Réseau action climat, de Transports & Environment, du Secours catholique France et de l'UFC Que choisir, que le leasing social a a priori touché le cœur des classes moyennes et à ce stade "le dispositif ne permet que partiellement de toucher les populations précaires, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains, qui sont les plus dépendants à la voiture pour leurs déplacements du quotidien. Le leasing, s'il se veut « social », doit absolument se fixer comme exigence de toucher les catégories de la population qui en ont le plus besoin et éviter à tout prix les œillères sociales. C'est une des conditions pour passer d'un programme expérimental de leasing en 2024 à un programme structurant d'accompagnement".

De plus, les député.es LFI-NFP partagent des recommandations de ce rapport, et notamment le fait qu'il soit nécessaire de fixer des exigences environnementales spécifiques pour les véhicules dédiés au leasing social et d'élargir l'offre aux véhicules les plus légers.

En outre, l'électrification des véhicules doit se penser dans une politique plus généralement de bifurcation des mobilités, avec dans un premier temps une réduction de la demande, dans un deuxième temps, un report modal sur des transports en commun plus écologiques comme le ferroviaire puis dans un troisième temps, le remplacement des voitures restantes en se dirigeant vers des voitures électriques à la place des voitures thermiques.

En effet, le chercheur spécialisé en transition énergétique des transports Aurélien Bigo précise, dans un entretien dans Reporterre, que "chercher à remplacer nos 38 millions de voitures au pétrole par des voitures électriques, pour un usage équivalent, serait la pire des erreurs. Sans sobriété, on risque de ne pas avoir assez de ressources pour les fabriquer, d'électricité pour les faire fonctionner ou d'argent pour les acheter. Nous devons donc faire preuve de plus d'imagination. En résumé, l'avenir de la voiture est électrique, mais la voiture n'est pas l'avenir de notre mobilité".

Cet amendement vise à augmenter de 1 030 millions d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 3 du programme 174 "énergie, climat et après-mines", en ponctionnant 1 030 millions d'euros en AE et en CP de l'action 10-01 du programme 345 "service public de l'énergie". Les député.es LFI-NFP appellent le Gouvernement à lever le gage.